

N°DEC25\_173



## DÉCISION

### Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

**DEC25\_173 - Signature de l'avenant n° 1 au lot n° 9 "Peintures nettoyage" de la consultation pour les travaux d'extension du scolaire et du périscolaire du groupe scolaire Émile Glay - Marché n° 23.048**

Le Maire de la commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-22,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R. 2194-1 et suivants,

Vu la délibération n° 24\_078 du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2024 portant délégation de pouvoirs au Maire, notamment son alinéa 4,

Vu la décision n° 24\_011 du 22 janvier 2024 portant marché à procédure adaptée pour les travaux d'extension du scolaire et du périscolaire du groupe scolaire Émile Glay, lot n° 9 « Peintures nettoyage »,

Vu le lot n° 9 « Peintures nettoyage » du marché ayant pour objet les travaux d'extension du scolaire et du périscolaire du groupe scolaire Émile Glay, conclu le 29 janvier 2024 avec la société SARL AVELINE FRÈRES ET CIE sise ZI du Chemin du Parc, rue des Marcots, 95480 PIERRELAYE, d'un montant de 21 097,80 € HT,

Considérant que la commune de Montigny-lès-Cormeilles a conclu le lot n° 9 « Peintures nettoyage » au marché pour les travaux d'extension du scolaire et du périscolaire du groupe scolaire Émile Glay, avec la Société SARL AVELINE FRÈRES ET CIE,

Considérant qu'en cours de chantier, des modifications consistant en des prestations en plus et moins values se sont avérées nécessaires,

Considérant qu'il convient de conclure un avenant n° 1 au lot n° 9 « Peintures nettoyage » de la consultation pour les travaux d'extension du scolaire et du périscolaire du groupe scolaire Émile Glay – Marché n° 23.048, pour acter ces modifications,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

### DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : D'adopter les termes de l'avenant n° 1 au lot n° 9 « Peintures nettoyage » de la consultation pour les travaux d'extension du scolaire et du périscolaire du groupe scolaire Émile Glay – Marché n° 23.048.

N°DEC25\_173

**Article 2 :** De signer l'avenant n° 1 au lot n° 9 « Peintures nettoyage » de la consultation pour les travaux d'extension du scolaire et du périscolaire du groupe scolaire Émile Glay – Marché n° 23.048 avec la Société SARL AVELINE FRÈRES ET CIE, sise ZI du Chemin du Parc, rue des Marcots, 95 480 PIERRELAYE et représentée par Madame Lora FETAMA, Gérante.

**Article 3 :** De préciser l'avenant n° 1 au lot n° 9 « Peintures nettoyage » de la consultation pour les travaux d'extension du scolaire et du périscolaire du groupe scolaire Émile Glay – Marché n° 23.048, représente une incidence financière de – 6 301,20 € HT, représentant une diminution de 29,87 % du montant du marché.

**Article 4 :** De dire que les crédits sont prévus au budget.

**Article 5 :** Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier principal d'Argenteuil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont copie sera transmise au contrôle de légalité.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,  
le 20 octobre 2025

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil – 95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Mis en ligne sur le site de la ville le : 30 octobre 2025